



UNIVERSITÉ
LAVAL

Comité universitaire de protection
des animaux

Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Évaluation interne par les pairs des projets de recherche utilisant des animaux.

Numéro : ETH-4

Portée : Ceci est une directive du Comité universitaire de protection des animaux (CUPA) à l'intention du comité de protection des animaux (CPA) et des chercheurs utilisateurs d'animaux de l'Université Laval et des centres de recherche affiliés.

Approuvée par : CUPA

Date : 21 mars 2012

Révisée par : CUPA

Date : 20 janvier 2015

But : Procédure d'évaluation interne par les pairs des projets présentés au CPA.

Version : 4

Généralités

- La présente directive s'inscrit dans la foulée des principes stipulant que la recherche utilisant des animaux est acceptable seulement si elle contribue à améliorer la compréhension des principes biologiques fondamentaux ou à assurer le développement des connaissances dont on peut raisonnablement attendre qu'elles profitent aux êtres humains ou aux animaux;
- Conformément aux politiques du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) et de l'Université Laval, **tous les projets de recherche, incluant les projets de recherche de type « étude-pilote », doivent faire l'objet d'une évaluation par les pairs** et ce, avant l'évaluation de la demande d'autorisation d'utilisation d'animaux vivants par le CPA.
- Il est de la responsabilité du chercheur responsable de s'assurer que chaque projet utilisant des animaux soit soumis à une évaluation par les pairs.
 - Pour les projets financés, ou non financés en raison des limites de l'enveloppe budgétaire, par les grands organismes subventionnaires (voir l'Annexe 1), comme par exemple les IRSC, le CRSNG et le NIH, le chercheur est exempté de la présente procédure puisque ce projet a déjà fait l'objet d'une évaluation par des pairs. Le chercheur doit, soit 1) inscrire le numéro SIRUL de son projet dans le formulaire de *Demande d'autorisation d'utiliser des animaux vivants* (VRR-10) ou soit 2) dans le cas des projets non financés

en raison des limites de l'enveloppe budgétaire, joindre la lettre de décision de l'organisme subventionnaire au formulaire VRR-10.

- Pour les projets n'ayant pas été soumis à une évaluation par les pairs (fonds privés, financement interne, etc.), le chercheur doit remplir et transmettre le *Formulaire d'évaluation interne par les pairs des projets de recherche utilisant des animaux à l'Université Laval et dans ses centres de recherche affiliés* (Annexe 2).
- Le Vice-rectorat à la recherche et à la création gère le Comité d'évaluation interne par les pairs de l'Université Laval (CEIPUL) lequel évalue les projets de recherche utilisant des animaux n'ayant pas fait l'objet d'un examen par les pairs au sein d'organismes de financement. L'évaluation de chaque projet se fait à l'aide de la *Grille d'évaluation par les pairs des projets de recherche utilisant des animaux* (Annexe 6), en fonction des critères suivants :
 - Pertinence scientifique de la (des) question(s) de recherche;
 - Qualité et originalité du projet;
 - Adéquation entre la méthodologie et les objectifs poursuivis.
- Le CEIPUL, dont les membres sont nommés par le vice-recteur à la recherche et à la création, est composé :
 - D'un président, nommé pour une période de trois ans, qui possède un statut de professeur à l'Université Laval et une expérience en recherche utilisant des animaux.
 - De trois membres, nommés pour une période de trois ans, qui possèdent une expérience en recherche utilisant des animaux. Deux membres sont des professeurs-chercheurs de l'Université Laval et un membre est externe à l'Université Laval ou à l'un de ses centres affiliés.
 - Un secrétaire, responsable du processus d'évaluation par les pairs, représentant du Vice-rectorat à la recherche et à la création (VRRC);
 - Le président et les membres du CEIPUL ne doivent pas être en conflit d'intérêts avec le chercheur responsable du projet évalué. Tous doivent signer et respecter *l'Entente de confidentialité et de divulgation de conflits d'intérêts* (Annexe 3).
 - Au besoin, le VRRC peut faire appel à des experts externes qui devront signer et respecter *l'Entente de confidentialité et de divulgation de conflits d'intérêts* (Annexe 4). L'expert externe ne doit pas travailler dans le même

regroupement de recherche (unité/axe de recherche, consortium de recherche, etc.) ou département d'enseignement. Il ne doit pas être impliqué dans le programme de recherche, ni avoir collaboré (financé ou publié) avec le candidat au cours des 5 dernières années. L'expert externe ne doit pas avoir déjà été supervisé par le chercheur responsable, ni entretenir de relation personnelle avec le candidat.

- l'Annexe 5 présente le mandat ainsi que les rôles et les responsabilités des différents intervenants participant au processus d'évaluation.

Procédure et délais

- Le chercheur responsable remplit le *Formulaire d'évaluation interne par les pairs des projets de recherche utilisant des animaux à l'Université Laval et dans ses centres de recherche affiliés* (Annexe 2);
- Le chercheur responsable transmet le formulaire dûment rempli au secrétariat du VRRC.
 - Les dates de réunion de CEIPUL sont dévoilées annuellement sur le [site de l'Université Laval section recherche et création](#).
 - Les documents requis doivent être acheminés par voie électronique à brc@vrr.ulaval.ca ou physiquement au :

Vice-rectorat à la recherche et à la création
Pavillon des Sciences de l'éducation, local 1450
2320, rue des Bibliothèques
Québec (Québec) G1V 0A6
- Le sceau de réception du VRRC ou la date du système de messagerie électronique fait foi de la date de réception de la demande.
- Le CEIPUL évalue la demande du chercheur et recommande ou non le transfert du dossier au CPA.
- Le VRRC transmet la recommandation du comité ainsi que ses commentaires sur le projet au chercheur responsable dans les meilleurs délais possibles et au maximum 6 semaines suivant la réception de la demande.

Références

Conseil Canadien de Protection des Animaux, CCPA, (1993). Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation.

Conseil Canadien de Protection des Animaux, CCPA, (1997). Lignes directrices du CCPA sur : la révision des protocoles d'utilisation d'animaux d'expérimentation.

Conseil Canadien de Protection des Animaux, CCPA, (2000). Politique du CCPA sur : l'importance de la révision indépendante par des pairs du mérite scientifique des projets de recherche faisant appel à l'utilisation d'animaux.

Conseil Canadien de Protection des Animaux, CCPA, (2006). Mandat des comités de protection des animaux.

Conseil Canadien de Protection des Animaux, CCPA, (2013). Politique du CCPA sur : l'évaluation du mérite scientifique et éthique de la recherche faisant appel à l'utilisation d'animaux.

Mises à jour de la PNF		
Version 2	27 juin 2012	Modifications dans les généralités, dans l'annexe 1. Ajout de l'annexe 3.
Version 3	10 octobre 2014	Révision complète
Version 4	20 janvier 2015	Modifications mineures, modifications dans l'annexe 2

Annexe 1

Liste d'exemples d'organismes subventionnaires possédant un comité de pairs

CANFAR : Canadian Foundation for AIDS Research	Fondation des maladies du cœur du Canada
CORPAQ : Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec	Fondation des maladies du cœur du Québec
CRC : Chaires de recherche du Canada	Fondation GO
CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	Fondation Neurosciences Canada
CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et génie Canada	Fondation Savoy
IRSC : Instituts de recherche en santé du Canada	Fonds de partenariat Bayer – Société canadienne du sang – Héma-Québec
FCSQ : Fondation du cancer du sein du Québec	Institut de recherche de la Société canadienne du cancer
FRQNT: Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	Inter-conseils FRSQ – FQRSC – FQRNT
FRQS : Fonds de recherche du Québec – Santé	International Human Frontier Science Program Organization
HHV-6 Foundation	La Société d'arthrite
NARSAD : National Alliance for Research on Schizophrenia and Depression	Les Producteurs laitiers du Canada
NIH : National Institutes of Health	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
SRC : Société de recherche contre le cancer	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Génome Québec	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Génome Canada	Muscular Dystrophy Association
Association canadienne de la dystrophie musculaire	Pêches et Océans (Canada)
Association canadienne du diabète	Sick Kids Foundation (The)
Association française contre les myopathies	Société Alzheimer du Canada
Association pulmonaire du Canada	Société canadienne de la sclérose en plaques
Diabète Québec	Société canadienne de la sclérose latérale amyotrophique
Fédération des producteurs de porcs du Québec	Société Parkinson Canada
Fondation Banting	
Fondation canadienne de la fibrose kystique	

Annexe 2

Formulaire d'évaluation interne par les pairs des projets de recherche utilisant des animaux à l'Université Laval et dans ses centres de recherche affiliés (VRR-CEIPUL)

Veuillez remplir ce formulaire et l'acheminer par voie électronique à brc@vrr.ulaval.ca ou physiquement au :

Vice-rectorat à la recherche et à la création
Pavillon des Sciences de l'éducation, local 1450
2320, rue des Bibliothèques
Québec (Québec) G1V 0A6

L'ajout de document supplémentaire au formulaire n'est pas permis (ex. copie d'une demande de subvention)

PARTIE A - Identification

Chercheur principal:

Titre du projet de recherche :

Faculté:

Département :

Groupe de recherche:

Provenance des fonds, le cas échéant:

Identification du CPA concerné :

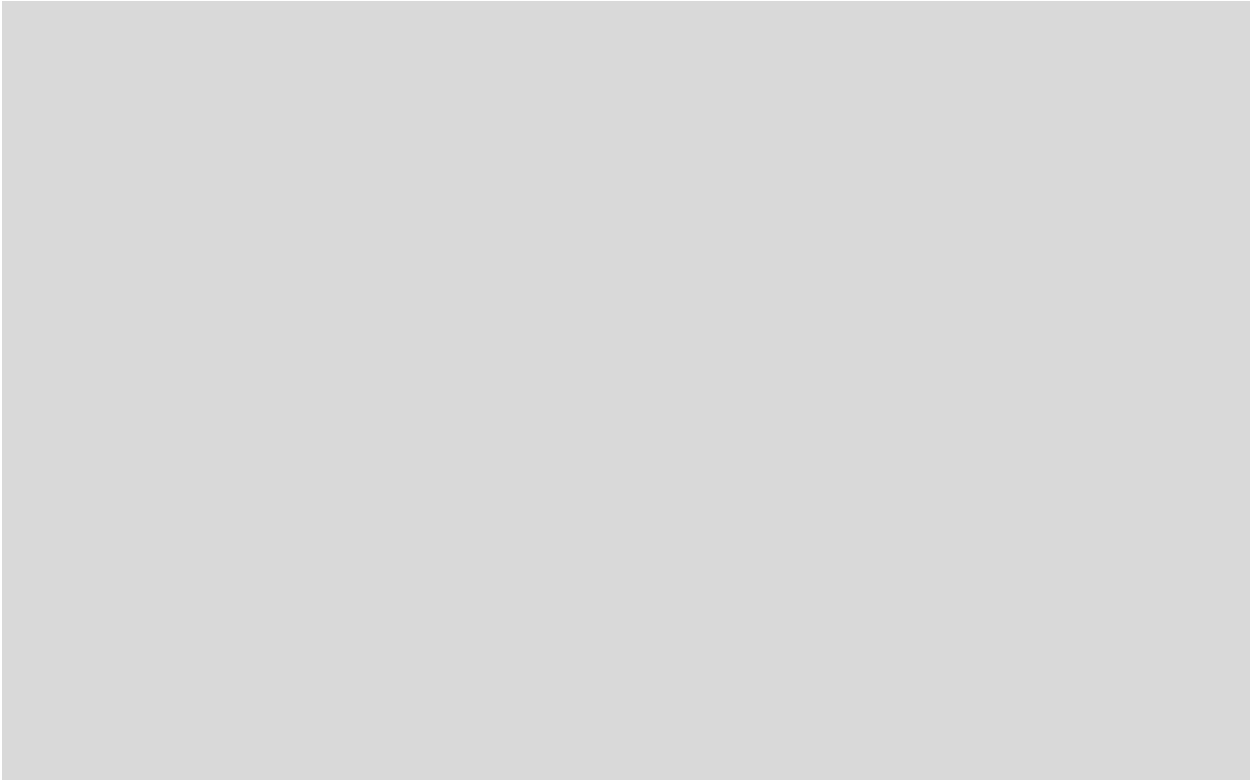
Comité de protection des animaux de l'Université Laval - CPAUL
~~Comité de protection des animaux du CHU de Québec - CPAC~~

PARTIE B - Description du projet

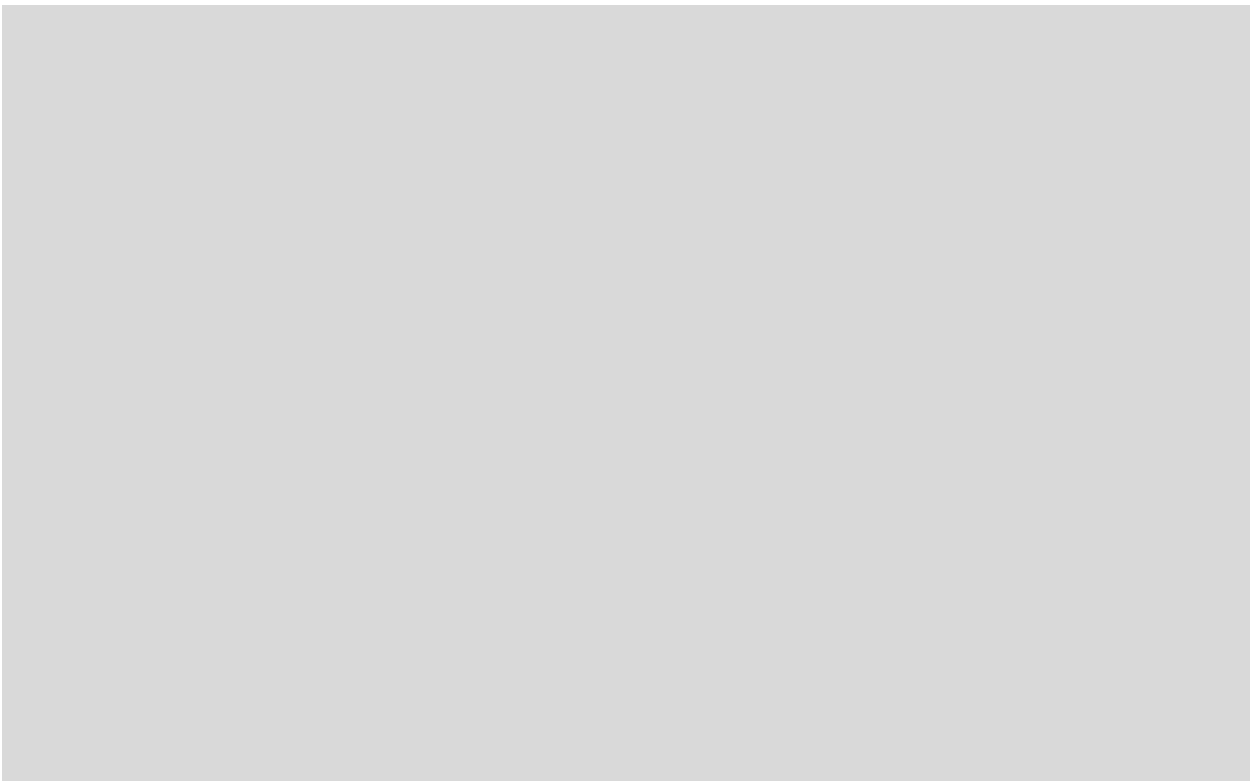
A) Décrire le contexte et la pertinence scientifique du projet. Veuillez prendre soin de préciser clairement les objectifs et les questions de recherche du projet (maximum 500 mots) :



B) Expliquer en quoi le projet de recherche est novateur et original (maximum 250 mots)



C) Décrire l'adéquation entre la méthodologie et les objectifs du projet. Veuillez prendre soin de suffisamment décrire la méthodologie, les variables et les résultats attendus (maximum 500 mots).



C) suite



PARTIE C - Évaluateurs externes au CEIPUL

Veuillez inscrire les noms et coordonnées de trois chercheurs, experts externes qui pourront, si les membres du CEIPUL le jugent nécessaire, être contactés pour évaluer votre demande. Les experts externes ne doivent pas travailler dans votre regroupement de recherche (unité/axe de recherche, consortium de recherche, etc.) ou département d'enseignement. Ils ne doivent pas être impliqués dans votre programme de recherche, ni faire partie de vos anciens étudiants. Vous ne devez pas avoir collaboré (financé ou publié) avec les experts externes au cours des 5 dernières années, ni entretenir de relation personnelle avec eux.

PRÉNOM	NOM	Rattachement	Courriel

Signature

Date

L'ajout de document supplémentaire au formulaire n'est pas permis (ex. copie d'une demande de subvention)

Le formulaire complété et signé doit être transmis par voie électronique à brc@vrr.ulaval.ca ou au :

Vice-rectorat à la recherche et à la création
Pavillon des Sciences de l'éducation, local 1450
2320, rue des Bibliothèques
Québec (Québec) G1V 0A6

Annexe 3
Entente de confidentialité et de divulgation de conflit d'intérêt
CEIPUL - Membre de comité

Confidentialité

La documentation fournie par l'Université Laval contient de l'information personnelle et confidentielle. Afin de prévenir un accès non autorisée, elle doit être conservée et manipulée de manière sécuritaire en tout temps.

Le matériel qui vous est confié doit être utilisé aux fins d'évaluation, et ne peut pas être utilisé pour d'autres fins. Vous ne devez contacter aucune institution ou organisation à propos du projet. Si vous avez besoin d'information additionnelle, veuillez contacter le VRRRC de l'Université Laval.

En ma qualité de membre-évaluateur du CEIPUL, je m'engage à :

- ne pas divulguer les informations qui me seront transmises;
- ne pas utiliser l'information à d'autres fins que de l'analyser; conserver les documents de manière sécuritaire;
- détruire le matériel après analyse (déchetage, retour à l'expéditeur, etc.).

Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêt réel ou apparent existe si :

- Vous travaillez dans la même unité ou groupe de recherche ou d'enseignement (département, centre de recherche, etc.) que le demandeur du projet;
- Vous avez collaboré avec le candidat au cours des 5 dernières années;
- Vous avez une relation personnelle avec le candidat (amis, parents, superviseurs de thèse ou autres relations de supervision ou étudiants précédemment sous la supervision du candidat);
- Vous êtes impliqué dans le programme de recherche proposé.

En ma qualité de membre du CEIPUL, je m'engage à :

- ne pas évaluer un projet pour lequel je suis en conflit d'intérêt réel ou apparent;
- dévoiler tout conflit d'intérêt avant d'évaluer le projet.

Déclaration

J'ai pris connaissance et j'accepte les termes et conditions du présent document pour une période de 3 ans.

Nom : _____ Signature : _____

Institution : _____ Date : _____

Annexe 4
Entente de confidentialité et de divulgation de conflit d'intérêt
CEIPUL – Expert externe

Confidentialité

La documentation fournie par l'Université Laval contient de l'information personnelle et confidentielle. Afin de prévenir un accès non autorisée, elle doit être conservée et manipulée de manière sécuritaire en tout temps.

Le matériel qui vous est confié doit être utilisé aux fins de revue et d'évaluation, et ne peut pas être utilisé pour d'autres fins. Vous ne devez contacter aucune institution ou organisation à propos du projet. Si vous avez besoin d'information additionnelle, veuillez contacter l'Université Laval.

Le texte de votre évaluation pourra être rendu accessible au candidat mais votre nom ne sera pas dévoilé. Pour cette raison, nous vous demandons de prendre soin de ne pas vous identifier à travers vos commentaires.

En ma qualité d'expert externe, je m'engage à :

- ne pas divulguer les informations qui me seront transmises;
- ne pas utiliser l'information à d'autres fins que de l'analyser;
- détruire le matériel après analyse (déchetage, retour à l'expéditeur, etc.).

Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêt réel ou apparent existe si :

- Vous travaillez dans le même regroupement de recherche ou d'enseignement (unité de recherche, consortium de recherche, etc.) que le demandeur du projet;
- Vous avez collaboré avec le candidat au cours des 5 dernières années;
- Vous avez une relation personnelle avec le candidat (amis, parents, superviseurs de thèse ou autres relations de supervision ou étudiants précédemment sous la supervision du candidat);
- Vous êtes impliqué dans le programme de recherche proposé.

En ma qualité d'expert externe, je m'engage à :

- ne pas évaluer un projet pour lequel je suis en conflit d'intérêt réel ou apparent;
- dévoiler tout conflit d'intérêt avant d'évaluer le projet.

Déclaration

J'ai pris connaissance de la section « Confidentialité » et j'accepte les termes et conditions pour l'évaluation de ce projet. Je confirme que je n'ai pas de conflits d'intérêt dans le cadre de ce projet, selon les termes décrits ci-haut.

Nom : _____ Signature : _____

Institution : _____ Date : _____

Annexe 5

COMITÉ D'ÉVALUATION INTERNE PAR LES PAIRS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (CEIPUL)

Mandat du comité

Le Vice-rectorat à la recherche et à la création (VRRRC) confie au Comité d'évaluation interne par les pairs de l'Université Laval (CEIPUL), la responsabilité d'évaluer les projets de recherche qui utilisent des animaux et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par les pairs au sein d'un organisme de financement en vue de recommander ou non leur transmission au CPA approprié.

Avant chaque réunion du comité, les membres doivent :

- prendre connaissance du projet et du formulaire de demande transmis par le secrétaire du comité;
- remplir la grille d'évaluation (Annexe 6) et la transmettre au secrétaire du comité.

Lors de la réunion des comités, les membres doivent respecter les directives suivantes :

- ne fournir aucune information qui ne soit déjà présente dans le formulaire;
- ne se livrer à aucun plaidoyer;
- ne pas participer à l'évaluation lorsque le dossier à l'étude provient d'un chercheur de son département ou de son unité/axe de recherche, d'un chercheur avec qui le membre a obtenu des subventions ou publié depuis moins de 5 ans, de même que dans tous les autres cas où il peut exister un conflit d'intérêts;
- s'abstenir de livrer toute information privilégiée qui n'apparaît pas au dossier;
- respecter la nature confidentielle des informations figurant dans les documents à l'étude de même que le contenu des discussions se rapportant aux délibérations du comité;
- ne pas utiliser les informations figurant dans les documents transmis à moins d'avoir obtenu la permission du ou des auteurs;
- laisser sur place ou détruire tous les documents se rapportant au dossier;

- ne pas divulguer les résultats de l'évaluation avant que le chercheur ne soit informé.

Seuil minimal d'acceptation des projets

Tout projet de recherche qui reçoit une note de 'D' à l'un des trois critères d'évaluation (Annexe 6) recevra automatiquement la cote globale 'NON RECOMMANDÉ pour une transmission à un CPA'. Ce seuil minimal d'acceptabilité des projets s'applique pour tous les projets. Une fois par an, le comité peut rehausser, par une résolution unanime du comité, ce seuil minimum et doit en aviser la communauté des chercheurs.

Règles d'éthique

Les membres siègent au comité d'évaluation à titre personnel en vue d'accomplir une tâche à caractère scientifique. Ils ne peuvent donc se considérer comme le représentant de leur discipline. Les membres ont signé un formulaire par lequel ils s'engagent à se conformer règles de confidentialité et de conflits d'intérêts généralement reconnus en matière d'évaluation par les pairs.

Rôle du président

Le président a pour tâche principale d'animer les débats dans le respect des critères d'évaluation en vigueur. Il doit chercher à obtenir un consensus de la part du comité à l'égard de chacun des dossiers étudiés. En collaboration avec le secrétaire du comité, il doit s'assurer que les règles d'éthique en usage sont observées et que tous les dossiers sont traités de manière équitable.

Le président et les membres du comité peuvent être appelés, après l'annonce de la décision au chercheur, à collaborer avec le VRRRC pour fournir les éclaircissements nécessaires se rapportant au dossier d'un chercheur demandant des informations additionnelles.

Rôle des membres

Les membres du comité appliquent rigoureusement les critères d'évaluation en tenant compte des traditions et de l'évolution de la recherche dans chacune des disciplines concernées.

Rôle des experts externes

Les experts externes sont appelés à se prononcer sur les trois critères d'évaluation en vigueur. La recommandation à l'effet d'autoriser le transfert ou non du projet au CPA concerné relève du comité d'évaluation.

Rôle du secrétaire

Le secrétaire du comité agit comme personne-ressource auprès des membres des comités. Il a pour fonction principale d'assister le comité dans ses délibérations et de lui fournir toute l'information nécessaire à la compréhension des dossiers à évaluer.

En collaboration avec le président du comité, le secrétaire a la responsabilité de veiller à ce que les membres du comité respectent les critères d'évaluation ainsi que les règles d'éthique en usage et à ce que tous les dossiers soient traités de manière équitable.

Le secrétaire assume également les responsabilités suivantes :

- procéder au suivi des dossiers et colliger les résultats des évaluations des membres de comités et des experts externes;
- rédiger les fiches synthèses d'évaluation pour chaque dossier ainsi que le rapport du comité d'évaluation en s'assurant que ce dernier soit conforme aux délibérations et aux décisions.

Annexe 6
Grille d'évaluation par les pairs des projets de recherche
utilisant des animaux

Identification du membre de comité : _____

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PROJET

Chercheur principal	
Faculté / département	
Regroupement de recherche	
Provenance du financement	
Titre du projet	

SECTION 2 : ÉVALUATION DU PROJET

A) Pertinence scientifique du projet et de la (des) questions de recherche

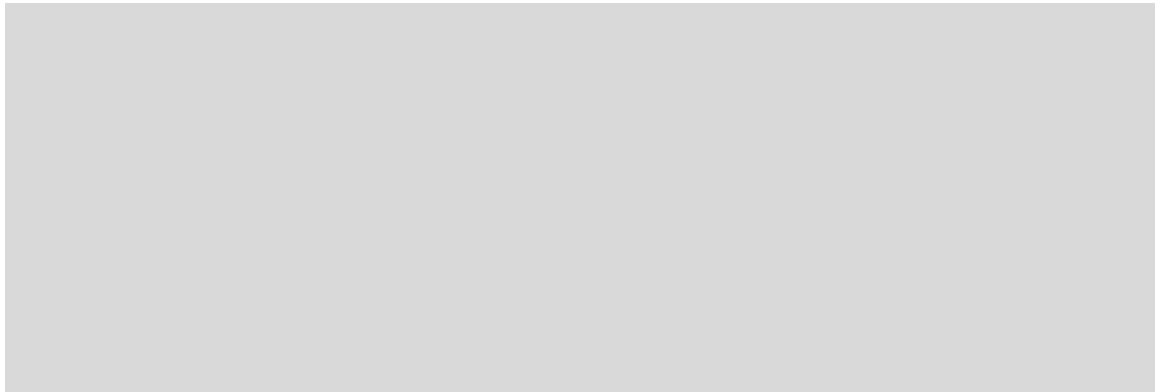
NOTE	✓	Description de la notation
A		Le projet est très pertinent et les questions de recherche répondent à des besoins évidents
B		Le projet et les questions de recherche sont pertinents
C		Le projet est pertinent
D		Le projet a peu de chance d'apporter de nouvelles connaissances scientifiques

Commentaires

B) Qualité et originalité du projet

NOTE	✓	Description de la notation
A		Le projet est révolutionnaire, porteur, réaliste et très élégant
B		Le projet est original, novateur et bien présenté
C		Le projet est bon, mais gagnerait à être mieux présenté et/ou mieux construit et/ou plus réaliste
D		Le projet manque d'originalité et/ou répète des expériences déjà publiées, et/ou manque de qualité

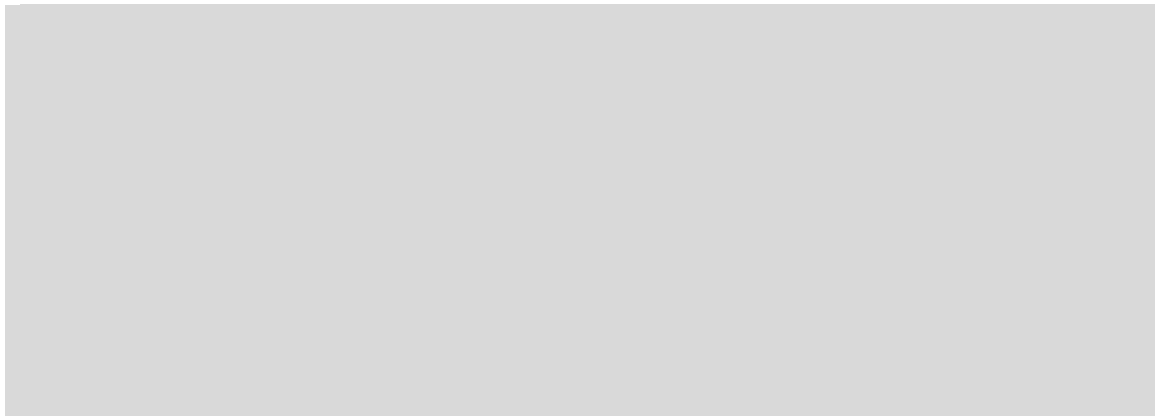
Commentaires



C) Adéquation de la méthodologie proposée avec les objectifs du projet :

NOTE	✓	Description de la notation
A		La méthodologie est judicieuse et répond parfaitement aux objectifs du projet
B		La méthodologie est très bonne et répond bien aux objectifs du projet
C		La méthodologie est adéquate, mais des limitations sont présentes
D		Des limitations méthodologiques sont évidentes et risquent de compromettre le projet

Commentaires

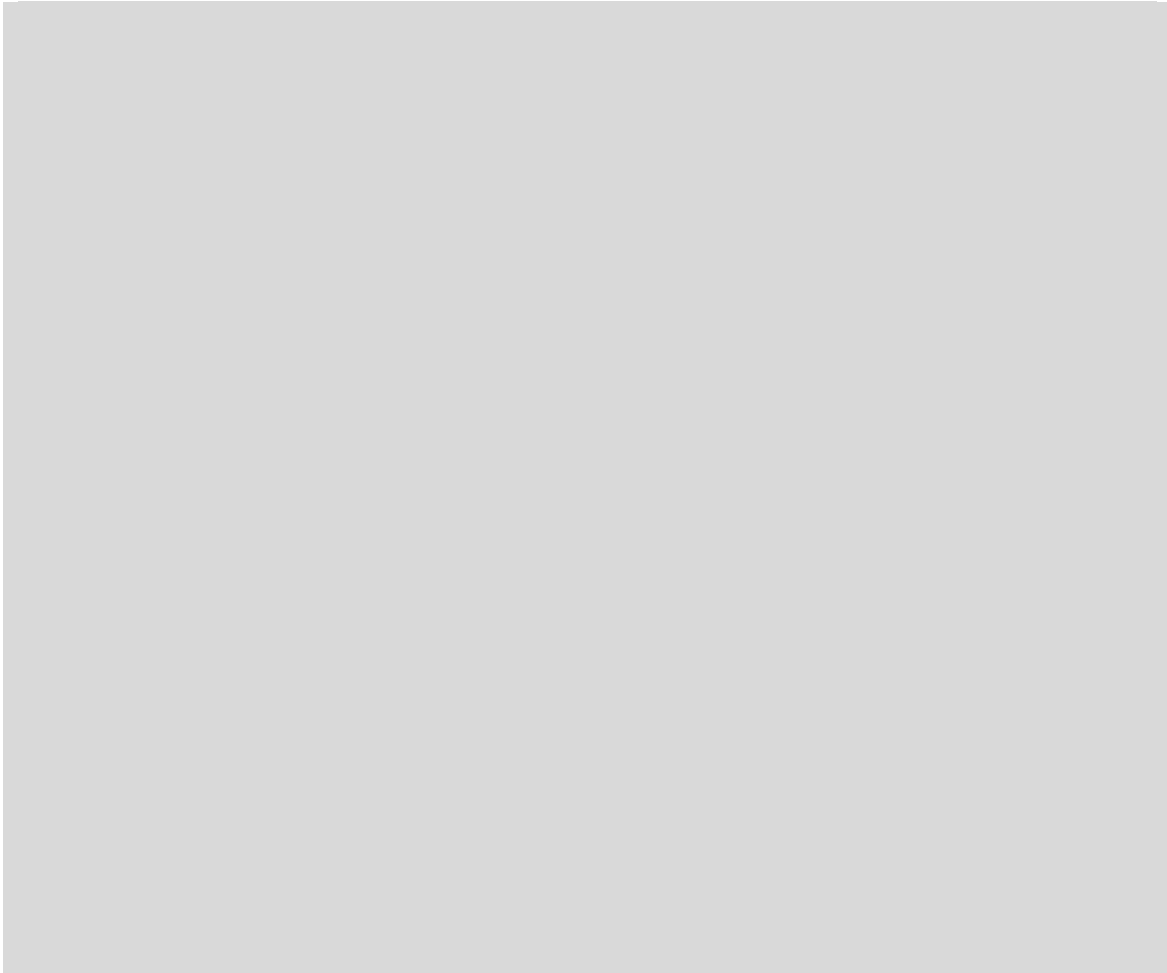


SECTION 3 : ÉVALUATION GLOBALE

En conséquence de l'évaluation et des commentaires fournis précédemment, ce projet :

- est RECOMMANDÉ pour transmission au CPA approprié
- est RECOMMANDÉ pour transmission au CPA approprié avec modifications au protocole (voir commentaires ci-bas)
- est NON RECOMMANDÉ pour transmission au CPA
- nécessite que des précisions soient apportées avant que le CEIPUL puisse se prononcer

Commentaires généraux



Expert externe

Grille d'évaluation par les pairs des projets de recherche utilisant des animaux

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'EXPERT

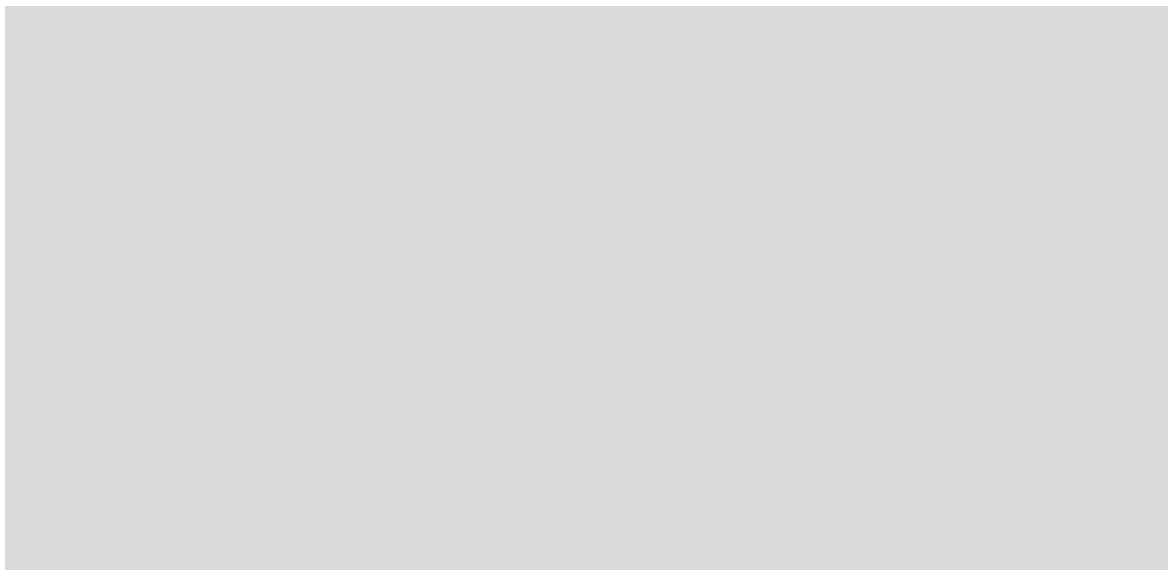
Prénom	
Nom	
Université	
Centre de recherche	
Champ de recherche	

SECTION 2 : ÉVALUATION DU PROJET

A) Pertinence scientifique du projet et de la (des) questions de recherche

NOTE	✓	Description de la notation
A		Le projet et les questions de recherche sont très pertinents et répondent à des besoins évidents
B		Le projet et les questions de recherche sont pertinents
C		Le projet est pertinent
D		Le projet a peu de chance d'apporter de nouvelles connaissances scientifiques

Commentaires



B) Qualité et originalité du projet

NOTE	✓	Description de la notation
A		Le projet est révolutionnaire, porteur, réaliste et très élégant
B		Le projet est original, novateur et bien présenté
C		Le projet est bon, mais gagnerait à être mieux présenté et/ou mieux construit et/ou plus réaliste
D		Le projet manque d'originalité et/ou répète des expériences déjà publiées, et/ou manque de qualité

Commentaires



C) Adéquation de la méthodologie proposée avec les objectifs du projet :

NOTE	✓	Description de la notation
A		La méthodologie est judicieuse et répond parfaitement aux objectifs du projet
B		La méthodologie est très bonne et répond bien aux objectifs du projet
C		La méthodologie est adéquate, mais des limitations sont présentes
D		Des limitations méthodologiques sont évidentes et risquent de compromettre le projet

Commentaires

